



SADER PLASTIQUE RIGIDE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit	: SADER PLASTIQUE RIGIDE
Code	: 30506642
Type de produit	: Liquide.
Utilisation de la substance/du mélange	: Adhésif. PVC
Producteur	BOSTIK SA LA DEFENSE 6 16/32 Rue Henri Regnault 92902 PARIS LA DEFENSE Cedex FRANCE
Telephone no.	: + 33 (0) 1 47 96 94 65
N° de fax	: + 33 (0) 1 47 96 96 90
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS	sds.box-fr@bostik.com
Numéro d'appel d'urgence ORFILA	+ 33 (0) 1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : F; R11
Xi; R36
R66, R67

Dangers physiques ou chimiques : Facilement inflammable.

Dangers pour la santé humaine : Irritant pour les yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) de danger :



Indication de danger : Facilement inflammable, Irritant

Phrases de risque : R11- Facilement inflammable.
R36- Irritant pour les yeux.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Conseils de prudence : S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S9- Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S16- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ingrédients dangereux	: butanone acétone
Éléments d'étiquetage supplémentaires	: Non applicable.
Exigences d'emballages spéciaux	
Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants	: Non applicable.
Avertissement tactile de danger	: Oui, applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	: Non disponible.
--	-------------------

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation	: Mélange
Nature du produit	: Adhésif.

Nom des composants	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
butanone	CE: 201-159-0 CAS: 78-93-3 Index: 606-002-00-3	20 - 50	F; R11 Xi; R36 R66, R67	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	[1] [2]
acétone	CE: 200-662-2 CAS: 67-64-1 Index: 606-001-00-8	20 - 50	F; R11 Xi; R36 R66, R67	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	[1] [2]
acétate d'éthyle	CE: 205-500-4 CAS: 141-78-6 Index: 607-022-00-5	10 - 20	F; R11 Xi; R36 R66, R67 Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	[1] [2]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
 [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
 [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
 [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

Inhalation	: Transporter la personne incommodée à l'air frais. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
-------------------	---

4. PREMIERS SECOURS

- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Contact avec la peau** : Laver avec de l'eau et du savon. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longtemps. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Consulter un médecin. Consulter immédiatement un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- Utilisables** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Non utilisables** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : En cas d'incendie ou de surchauffe, la pression augmente, entraînant un risque éventuel d'éclatement ou d'explosion du conteneur. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
- En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
 dioxyde de carbone
 monoxyde de carbone
 composés halogénés
 oxyde/oxydes de métal
 Poussière et fumées
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Grand déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Empêcher l'entrée dans les égouts, les sous-sols ou autres endroits fermés. Absorber avec une matière inerte et mettre le produit répandu et l'absorbant dans un contenant de récupération approprié. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Ne pas réutiliser le conteneur de ce produit.

Stockage : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

Stocker entre les températures suivantes: 5°C et 30°C

Matériaux d'emballage

Recommandé : Utiliser le récipient d'origine.

Classe de feu - Danemark : I-1

Autriche - Classe VbF : A I

Liquide inflammable très dangereux.

République Tchèque - Code d'emballage : I

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Nom des composants	Limites d'exposition professionnelle
butanone	Ministère du travail (France, 10/2007). Absorbé par la peau. Notes: valeurs limites réglementaires contraignantes, décret n° 2007-1539 du 26/10/2007, en application de l'article R4412-149 du Code du Travail. VLE: 900 mg/m ³ 15 minute(s). VLE: 300 ppm 15 minute(s). VME: 600 mg/m ³ 8 heure(s). VME: 200 ppm 8 heure(s).
acétone	Ministère du travail (France, 10/2007). Notes: valeurs limites réglementaires contraignantes, décret n° 2007-1539 du 26/10/2007, en application de l'article R4412-149 du Code du Travail. VME: 1210 mg/m ³ 8 heure(s). VME: 500 ppm 8 heure(s). VLE: 2420 mg/m ³ 15 minute(s). VLE: 1000 ppm 15 minute(s).
acétate d'éthyle	INRS (France, 12/2007). Notes: valeurs limites indicatives VME: 1400 mg/m ³ 8 heure(s). VME: 400 ppm 8 heure(s).

Date d'édition/Date de révision : 19/01/2012.

Page 4 de 12

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.
- Contrôles de l'exposition**
- Contrôle de l'exposition professionnelle** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser le système de ventilation par aspiration locale ou manipuler dans une enceinte ventilée. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.
- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
- Protection des yeux** : Porter des lunettes, un écran facial ou toute autre protection intégrale du visage en cas de risque d'exposition directe aux aérosols ou aux éclaboussures, ou en cas de manipulation de la matière chaude.
- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect

- État physique** : Liquide. [Liquide visqueux.]
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Cétone.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- Point d'ébullition** : 56,1°C (133°F)
- Point d'éclair** : Vase clos: -18°C (-0,4°F)
- Limites d'explosivité** : Seuil minimal: 1,8%
Seuil maximal: 13%
- Pression de vapeur** : <110 kPa (<825 mm Hg) [20°C]
- Masse volumique** : 0,85 à 0,95 g/cm³ [23°C (73,4°F)]
- Solubilité** : Soluble dans les substances suivantes: acétone.
Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
- Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.
- Matières à éviter** : Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
matières comburantes
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Contact avec les yeux** : Irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
butanone	DL50 Cutané	Lapin	6480 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	607 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2737 mg/kg	-
	TDL0 Intra-péritonéal	Rat	361 mg/kg	-
acétone	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	23500 mg/m3	8 heures
	DL50 Intra-veineux	Rat	5500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5800 mg/kg	-
	Dlmin Cutané	Lapin	20 mL/kg	-
	Dlmin Intra-péritonéal	Rat	500 mg/kg	-
	TDL0 Intra-péritonéal	Rat	1452 mg/kg	-
	TDL0 Orale	Rat	5 mL/kg	-
acétate d'éthyle	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	50100 mg/m3	8 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>20 mL/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5620 mg/kg	-
	Dlmin Sub-cutané	Rat	5 g/kg	-
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	>6000 ppm	6 heures
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	1600 ppm	8 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
butanone	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 14 milligrams	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
acétone	Yeux - Faiblement irritant	Humain	-	186300 parts per million	-
	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	10 microliters	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	20 milligrams	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	395 milligrams	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 19/01/2012.

Page 6 de 12

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets chroniques	: Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Signes/symptômes de surexposition	
Inhalation	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges
Ingestion	: Aucune donnée spécifique.
Peau	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation sécheresse gerçure
Yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmolement rougeur
Organes cibles	: Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, poumons, foie, le système nerveux périphérique, voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
butanone	-	Aiguë CE50 >500 mg/L Eau douce	Algues - Green algae - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	-	Aiguë CE50 5091000 à 6440000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - Larves - <24 heures	48 heures
	-	Aiguë CE50 >500000 ug/L Eau de mer	Algues - Diatom - Skeletonema costatum	96 heures
	-	Aiguë CL50 >530 mg/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus	96 heures
	-	Aiguë CL50 >400 ppm Eau de mer	Poisson - Sheepshead minnow - Cyprinodon variegatus - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage) - 8 à 15 mm	96 heures
	-	Aiguë CL50 5600000 ug/L Eau douce	Poisson - Western mosquitofish - Gambusia affinis - Adulte	96 heures
	-	Aiguë CL50 3220000 à 3320000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 31 jours - 22 mm - 0,167 g	96 heures
acétone	-	Aiguë CL50 >520000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <=24 heures	48 heures
	-	Aiguë CE50 20,565 mg/L Eau de mer	Algues - Green algae - Ulva pertusa	96 heures
	-	Aiguë CE50 11727900 ug/L Eau douce	Algues - Diatom - Navicula seminulum	96 heures
	-	Aiguë CE50 11493300 ug/L Eau douce	Algues - Diatom - Navicula seminulum	96 heures

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

-	Aiguë CE50 7200000 ug/L Eau douce	Algues - Green algae - Selenastrum sp.	96 heures
-	Aiguë CE50 5600000 à 10000000 ug/L Eau douce	Algues - Green algae - Selenastrum sp.	72 heures
-	Aiguë CL50 6900 mg/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
-	Aiguë CL50 5,54 à 6,33 ml/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout, donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - 1 g	96 heures
-	Aiguë CL50 11000000 à 11300000 ug/L Eau de mer	Poisson - Bleak - Alburnus alburnus - 8 cm	96 heures
-	Aiguë CL50 10700000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 25 mm	96 heures
-	Aiguë CL50 9100000 à 9482000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 2 à 3 mois - 19 mm - 0,06 g	96 heures
-	Aiguë CL50 8300000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - 5,3 à 7,2 cm - 3,5 à 3,9 g	96 heures
-	Aiguë CL50 8120000 à 8760000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 33 jours - 22,6 mm - 0,159 g	96 heures
-	Aiguë CL50 8098000 à 8640000 ug/L Eau douce	Crustacés - Water flea - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né - <12 heures	48 heures
-	Aiguë CL50 7550000 ug/L Eau douce	Crustacés - Aquatic sowbug - Asellus aquaticus	48 heures
-	Aiguë CL50 7280000 à 7880000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 28 jours - 19,2 mm - 0,076 g	96 heures
-	Aiguë CL50 6210000 à 7030000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 32 jours - 18 mm - 0,087 g	96 heures
-	Aiguë CL50 6000000 ug/L Eau douce	Crustacés - Scud - Gammarus pulex	48 heures
-	Aiguë CL50 >100000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage) - 0,2 à 0,5 g	96 heures
-	Aiguë CL50 10000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
-	Chronique NOEC 1 g/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <=24 heures	21 jours
-	Chronique NOEC 0,1 ml/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - Nouveau-né - 6 à 24 heures	21 jours
-	acétate d'éthyle Aiguë CL50 1600000 ug/L Eau douce	Crustacés - Aquatic sowbug - Asellus aquaticus	48 heures
-	Aiguë CL50 819000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <1 jours	48 heures
-	Aiguë CL50 786000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea -	48 heures

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

	Eau douce	Daphnia magna - <1 jours	
-	Aiguë CL50 778000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <1 jours	48 heures
-	Aiguë CL50 698000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <1 jours	48 heures
-	Aiguë CL50 660000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <1 jours	48 heures
-	Aiguë CL50 560000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <1 jours	48 heures
-	Aiguë CL50 484000 à 602000 ug/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling)	96 heures
-	Aiguë CL50 425300 à 500000 ug/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling)	96 heures
-	Aiguë CL50 295000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia pulex - <1 jours	48 heures
-	Aiguë CL50 230000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia pulex - <1 jours	48 heures
-	Aiguë CL50 230000 à 250000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 29 à 30 jours - 18,2 mm - 0,106 g	96 heures
-	Aiguë CL50 212500 à 225420 ug/L Eau douce	Poisson - Indian catfish - Heteropneustes fossilis - 14,16 cm - 25,54 g	96 heures
-	Aiguë CL50 175000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia cucullata - 11 jours	48 heures
-	Aiguë CL50 154000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia cucullata - 11 jours	48 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Autres renseignements écologiques

Biodégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant

butanone
acétone

LogP_{ow}

0,29
-0,24

FBC

-
-

Potentiel

faible
faible

Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

AOX : Le produit contient des halogènes liés par une fonction organique et peut contribuer à la valeur HOA (Halogène organique absorbable) dans l'eau de décharge.

PBT : Non applicable.

P : Non disponible. B : Non disponible. T : Non disponible.

vPvB : Non applicable.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets : Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.




Déchets Dangereux : Oui.

Catalogue Européen des Déchets


Code de déchets	Désignation du déchet
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	1133	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable	3	III		<p>Numéro d'identification du danger 33</p> <p>Quantité limitée LQ7</p> <p>Dispositions particulières 640H</p> <p>Exemption concernant les matières visqueuses Ce matériau de classe 3 peut être considéré comme non dangereux dans des emballages jusqu'à 450 L. Exempté d'après 2.2.3.1.5 (VSE)</p>
Classe ADN/ADNR	1133	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable	3	III		-
Classe IMDG	1133	ADHESIVES, containing flammable liquid	3	III		<p>Emergency schedules (EmS) F-E, S-D</p> <p>Viscous substance exemption This class 3 material can be considered non hazardous in packagings up to 30 L. Exempted according to 2.3.2.5 (Viscous substance exemption)</p>

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classe IATA	1133	ADHESIVES, containing flammable liquid	3	III		Passenger and Cargo Aircraft Quantity limitation: 60 L Cargo Aircraft Only Quantity limitation: 220 L
--------------------	------	--	---	-----	---	---

GE* : Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisationSubstances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Autres Réglementations UE

Utilisation du produit	: Produit de consommation.	
Inventaire d'Europe	: Indéterminé.	
Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7	: butanone	RG 84
	acétone	RG 84
	acétate d'éthyle	84
Surveillance médicale renforcée	: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné	

16. AUTRES DONNÉES

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes	: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges DNEL = Dose dérivée sans effet mention EUH = mention de danger spécifique CLP CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH
Texte intégral des mentions H abrégées	: H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Texte intégral des classifications [CLP/SGH]	: Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 Flam. Liq. 2, H225 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 STOT SE 3, H336 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Effets narcotiques] - Catégorie 3
Texte intégral des phrases R abrégées	: R11- Facilement inflammable. R36- Irritant pour les yeux. R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Texte intégral des classifications [DSD/DPD]	: F - Facilement inflammable Xi - Irritant
Historique	
Date d'impression	: 19/01/2012.
Date d'édition/Date de révision	: 19/01/2012.
Date de la précédente édition	: Aucune validation antérieure.
Version	: 2
Élaborée par	: Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 19/01/2012.

Page 11 de 12

16. AUTRES DONNÉES

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.